



## Municipalité de Sainte-Sabine

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI

# AVIS PUBLIC RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Sabine troisième exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2024, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 185 rue Principale, Sainte-Sabine, Québec, J0J 2B0, en date du 11 septembre 2023. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

**QU'**une demande de révision peut être logée à l'égard du troisième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

**QUE** toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

**QU'**une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

**QU'**une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

**QU'**une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2<sup>o</sup>, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Brome-Missisquoi ;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Brome-Missisquoi et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Brome-Missisquoi, sise au 749 rue Principale, Cowansville, Québec, J2K 1J8 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

**DONNÉ À SAINTE-SABINE, CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.**

Chantal St-Germain  
Directrice générale et  
greffière-trésorière